

## **BORDEAUX METROPOLE**

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 13 février 2015  
(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge  
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane  
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre jusqu'à 10 h 00  
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali  
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan  
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

### **EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2015 -  
Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2014/0767 du 19 Décembre 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, a voté le budget primitif de l'exercice 2015, incluant les crédits mis à disposition des groupes politiques pour le financement de leurs frais de fonctionnement, soit une enveloppe de 60 000 € (hors rémunération des collaborateurs des groupes).

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit déterminer les modalités de répartition de ces crédits entre les groupes politiques constitués en son sein.

Dans le cadre de la présente mandature, quatre groupes politiques sont déclarés au Conseil de Métropole :

- Le groupe communauté d'avenir (63 conseillers) ;
- Le groupe des élus socialistes et apparentés (29 conseillers) ;
- Le groupe Europe écologie – Les Verts (6 conseillers) ;
- Le groupe des élus communistes et apparentés (6 conseillers).

### **1 – Les frais de fonctionnement pris en charge**

Les crédits dédiés à la rémunération des collaborateurs des groupes sont prévus par une autre délibération.

Des locaux métropolitains sont mis gratuitement à disposition des groupes.

Les crédits prévus par cette délibération visent à financer l'acquisition de matériels de bureau, des frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Une circulaire du ministère de l'intérieur, en date du 6 Mars 1995, précise que cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Il revient aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée et des natures de dépenses autorisées.

## **2 – Modalités de répartition des crédits 2015 entre les 4 groupes constitués**

La répartition des crédits entre les groupes est basée sur l'attribution d'une partie fixe, octroyée de façon égale à tous les groupes, et d'une partie variable chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'eux. C'est le principe retenu depuis la délibération n° 2000/86 du 21 Janvier 2000, conformément à la circulaire du 6 Mars 1995 qui précise le libre choix, par l'assemblée délibérante, du montant et de la répartition.

Pour l'exercice 2015, il est proposé de reconduire le même mode de calcul dans la répartition des crédits, soit :

- Part fixe : 1/3 du montant soit 20 000 € ;
- Part variable : 2/3 du montant soit 40 000 €.

Sur la part fixe, chaque groupe percevra donc un montant de 5 000 €.

La part variable sera répartie au prorata du nombre d'élus composant chaque groupe :

- Groupe communauté d'avenir : 24 230 € (soit 40 000 x 63 / 104) ;
- Groupe des élus socialistes et apparentés : 11 154 € (soit 40 000 x 29 / 104) ;
- Groupe Europe écologie – Les Verts : 2 308 € (soit 40 000 x 6 / 104) ;
- Groupe des élus communistes et apparentés : 2 308 € (soit 40 000 x 6 / 104).

Au total (part fixe + part variable), les groupes constitués disposeront donc des enveloppes suivantes, pour l'année 2015 :

- **Groupe communauté d'avenir : 29 230 €** (24 230 € + 5 000 €) ;
- **Groupe des élus socialistes et apparentés : 16 154 €** (11 154 € + 5 000 €) ;
- **Groupe Europe écologie – Les Verts : 7 308 €** (2 308 € + 5 000 €) ;
- **Groupe des élus communistes et apparentés : 7 308 €** (2 308 € + 5 000 €).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-7 et L5215-18 qui portent sur le fonctionnement des groupes d'élus ;

**VU** la circulaire du 6 Mars 1995 portant sur l'application de la loi n° 95-65 du 19 Janvier 1995 relative au financement de la vie politique (NOR : INTB950079C) ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté urbaine n° 2014/0767 du 19 Décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 de Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** des crédits ont été ouverts au budget primitif 2015 pour financer les frais de fonctionnement des groupes politiques et qu'il convient de préciser la répartition de ces crédits entre les groupes ;

## **DECIDE**

**Article 1 :** Les crédits inscrits au budget primitif 2015 pour le financement des groupes politiques – Chapitre 656 – Article 6562 – Fonction 01 – Opération 05P025O001 – CDR GH00 – sont prévus à hauteur de 60 000 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015.

**Article 2 :** La répartition entre les groupes politiques existants, sur la base d'une part fixe attribuée équitablement à chaque groupe, et d'une part variable attribuée au prorata du nombre de membres de chaque groupe rapporté à l'effectif total des conseillers inscrits dans un groupe est approuvée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 20 FÉVRIER 2015</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 20 FÉVRIER 2015</b></p>
---

M. ALAIN DAVID